RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS SPÉCIALISÉS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

ATELIER ASSUETUDES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
22 AVRIL 2013

Présent(e)s :

BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
CLUKERS Pascale – Seraing 5 - Seraing
DELATTE Juilie – Huy Clos - Huy
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA - Liège
ETIENNE Sara – CHRH - Huy
FIÉVET Adrien – PCS, ville de Liège - Liège
FIGIEL Christian – ISoSL/ALFA - Liège
GARDIN Anne-Lise – ALFA, Accueil drogues - Liège
GHERROUCHA Jérôme – openado - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
JOIE Christophe – CHRH - Huy
KEMPENEERS Joëlle – ALFA, Accueil drogues - Liège
LOTTIN Thierry – CNDA - Liège
LISON Anne-Françoise – Centre Alfa - Liège
MAIRESSE Christophe – AVAT - Verviers
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la ville de Liège - Liège
MONFORT Benjamin – openado - Liège
QUADRI Juliette – openado –Liège
QUENNERY Christophe – ALFA, Accueil drogues - Liège
REYNDERS Manon – Plan de prévention e la ville de Liège - Liège
SOFFRITTI Sissi – Seraing 5 - Seraing
TIBERGHIEN Céline – La Clé - Liège
VAN BEVER Camille – ALFA, Accueil drogues - Liège

Excusé(s) :

EXBRAYAT Muriel – Clinique Notre Dame des Anges - Glain

Secrétariat :

Frédéric Gustin – PFPL/RéLiA

- **Accueil des participants**

Un tour de table est organisé afin que tous les participants puissent s'identifier.

- **Introduction**

F. Gustin précise que deux thèmes seront abordés lors de cet atelier. Dans un premier temps, Manon Reynders présentera le rapport 2012 du Dispositif Liégeois d'échange de seringues. Pour rappel, cette présentation se réalise dans le cadre de la « CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE RESEAU LIEGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUETUDES (RELIA - ASBL PLATE-FORME PSYCHIATRIOUE LIEGEOISE) ET LE DISPOSITIF LIEGEOIS D'ECHANGE DE SERINGUES » qui prévoit que la présentation du rapport d'activités du dispositif sera mis à l'ordre du jour d'une réunion du RéLiA. Afin de permettre à toutes les personnes intéressées de disposer de cette présentation, il a été décidé de la proposer lors d'un atelier assuétudes. Dans un second temps, Laurent Maisse réalisera une présentation relative à la réflexion autour de la création d'espaces de consommations à moindres risques.

- **Rapport 2012 du Dispositif liégeois d'échange de seringues (M. Reynders)**

Une présentation powerpoint sera annexée à ce procès-verbal. Ne seront repris que les échanges qui ont suivi.

En ce qui concerne les seringues ramassées, Ph. Bollette demande s'il est judicieux de comparer les données 2012 aux données des années précédentes dans la mesure où il y a peut-être, par exemple, eu plus de gardiens de la paix en 2012.

M. Reynders indique qu'il y a eu, en effet, plus de gardiens de la paix en 2012. Toutefois, elle rappelle que le ramassage est également fonction de la prise en compte individuelle de ces gardiens. Dans l'absolu, elle estime que cette prise en compte est assez semblable.

L. Maisse ajoute que les gardiens de la paix dépendent de commissariat. Les biais relatifs à la proactivité de ces derniers sont récurrents d'une année à l'autre. Par ailleurs, les usagers vont également dans les pharmacies qui ne sont pas équipées pour récupérer les seringues. Il est d'ailleurs question d'avoir une action de sensibilisation auprès de cette catégorie d'acteurs.

Ph. Bollette indique que le faible taux de retour en général (73%), confronté au taux de plus de 100% de Start et des autres dispositifs d'échange de seringues corrobore l'hypothèse avancée relativement aux pharmacies.

J. Gherroucha constate que l'on fait mention de Huy mais pas de Verviers.

L. Maisse précise que cela concerne une pharmacie en particulier. C'est pour cela qu'il est question deans le rapport de l'accessibilité à Huy. Il estime d'ailleurs qu'il faudrait repenser la mise à disposition du matériel sur le territoire du RéLiA. Des contacts semblent également nécessaires à établir avec le Rassaef. L. Maisse précise également que le COMAC ne s'est rencontré qu'une ou deux fois en 2012. Néanmoins, en 2013, il indique que le COMAC s'est déjà réuni à 3 ou 4 reprises. En effet, la situation délicate d'Accueil drogues, forcé de déménager, nécessite une attention particulière.

Ph. Bollette demande si l'on peut tirer le constat d'une augmentation des comportements à risque.

M. Reynders indique que Pierre Vanbaschen a réalisé une enquête qui montre que des seringues sont achetées en pharmacie. Par contre le matériel connexe est souvent réutilisé. En fait peu de pharmacies vendent des stérifix.

L. Maisse indique, qu'en effet, une des hypothèses pour expliquer la diminution de l'échange c'est l'augmentation de la prise de risque. Il ne l'espère pas mais c'est possible. Il va se renseigner auprès de Modus s'il est possible de constater quelque chose grâce à la stratégie boule de neige.

M. Reynders estime qu'il y a également un basculement de certains usagers du dispositif vers les pharmacies. L. Maisse indique qu'on ne sait pas suivre les usagers qui s'adressent aux pharmacies.

C. Dungelhoeff souligne la situation difficile d'accueil drogues à qui un préavis de deux mois a été donné pour déménager. De plus, ½ ETP a été perdu. En l'absence de moyens financiers et de moyens humains, il est urgent de trouver une solution. Pour les usagers, il reste deux solutions de replis, soit s'adresser au bus, soit aller à la permanence d'Icar. Beaucoup de pistes ont été envisagées dans le groupe d'échange de seringues, y compris l'utilisation du centre TADAM, vu sa bonne implantation. Il s'agit néanmoins de garder à l'idée l'importance d'avoir une offre diversifiée. Accueil drogues n'est pas seulement un comptoir d'échange de seringues, il offre également des possibilités de tuilage. Il faut garder cette idée de la présence humaine !

Ph. Bollette indique que la réduction des risques à Liège est en péril. Si les subsides du Ministère de l'Intérieur disparaissent, l'avenir de la réduction des risques se veut extrêmement incertain. Il pointe l'importance de la mise en commun des ressources.

L. Maisse relève que ce qui est intéressant, c'est que l'échange de seringues existe depuis 1994. Au début, il était coordonné par Modus. Par après, il a été coordonné par un service communal. La dynamique actuelle est intéressante. Il semble important de la maintenir pour les usagers.

- **Espace de consommation à moindre risque (L. Maisse)**

L. Maisse relève que la création de salles de consommation était déjà mentionnée dans le plan stratégique de 2003. TADAM également d'ailleurs. Il avait été conseillé de ne pas courir deux lièvres à la fois.

La présentation powerpoint sera annexée à ce procès-verbal. Seuls les échanges seront mentionnés ci-après.

Th. Lottin aimerait davantage percevoir que le but ultime est d'offrir aux usagers un pluralisme de possibilités intégrées les unes aux autres.

C. Dungelhoeff estime que c'est à nous d'y être attentif. Il faut resituer cela chaque fois avec la prévention, le traitement et la réduction des risques.

C. Figiel estime qu'il s'agit ici de compléter l'offre de prise en chage. Ce n'est pas une initiative qui s'oppose à quelque chose, c'est une initiative complémentaire.

Th. Lottin estime qu'il ne faut pas entrer dans le débat par les salles de consommation, mais plutôt par tout ce qui existe. Cela permettrait de resituer l'intérêt de créer des espaces de consommations à moindre risque dans l'ensemble des dispositifs.

Ph. Bollette relève qu'il y a un pourcentage d'usagers réfractaires à l'aide et aux soins, un noyau dur. A l'étranger, a-t-on atteint ce public ?

L. Maisse indique qu'il n'a pas de réponse à cette question.

Ph. Bollette estime qu'un ROI sera inévitable. Si il y a des transgressions, que fera-t-on ?

L. Maisse indique qu'il y a très peu de choses dans la littérature à ce sujet.

Ph. Bollette demande si la consommation d'alcool est autorisée dans les salles de consommation.

L. Maisse pense que non. Par contre certains y vont pour consommer des drogues douces.

Une autre question est de savoir ce qui va se passer si des usagers n'y vont pas. Est-ce qu'ils seront envoyés à Lantin ?

C. Figiel estime que rien n'interdit de mettre des limites. Plus on aura de services intégrés et diversifiés et plus on fidélisera les patients très désinsérés. C. Figiel demande que le RéLiA puisse se prononcer en faveur de l'appel à soutenir l'ouverture de salle de consommation à moindre risque en Belgique. En effet, la plate-forme de réduction des risques a mis en ligne cet appel. http://reductiondesrisques.be/appel-scrm-belgique/

M. Gustin mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du RéLiA

- **Divers**

/

La prochaine réunion de l'Atelier Assuétudes sera organisée le 3 juin 2013. A l'ordre du jour, une présentation du Dr Claire TRABERT (témoignages d'enfants d'usagers de drogues) et M. Christophe JOIE (Groupe d'usagers au CHRH).